



GERER SES CONGES

Rappel

Avant le 31/12/2025

Vous devez avoir pris :

- Jours Mobiles (JMOB)
- Garantie Jour Férié (GJFO)
- RTT
- Jours cadres au forfait (JNTP).

ⓘ Compte Epargne Temps (CET)

Du 01/11/2025 au 31/12/2025 vous avez la possibilité d'épargner maximum **15 RTT ou 14 JNTP.**

Le CET est plafonné à 20 jours par année civile et 126 jours au total.

Avant le 31/05/2026

Le Vous devez avoir pris:

- Les congés payés (CP)
- Les jours de fractionnement (FRAC)*

ⓘ Compte Epargne Temps (CET)

Du 01/04/2026 au 31/05/2026 vous avez la possibilité d'épargner **5 jours** maximum de congés et maximum **3 jours** de fractionnement.

Entre la date d'acquisition et la veille de la nouvelle acquisition vous avez la possibilité d'épargner maximum 4 jours d'ancienneté.

Le CET est plafonné à 20 jours par année civile et 126 jours au total.

Les jours de fractionnement (FRAC) : « Sous réserve d'avoir pris au minimum 10 jours ouvrés en continu de congés sur la période du 1er mai au 30 septembre ... » Art. 27.2 de la CCN

